

CHAPITRE XVIII.

MCCCXLI. Défense du Canada avant la confédération.—MCCCXLII. Retrait des troupes impériales.—MCCCXLIII. Commandement en chef et département de la milice.—MCCCXLIV. Acte de la milice.—MCCCXLV. Personnes exemptes du service.—MCCCXLVI. Milice active et de réserve.—MCCCXLVII. Période de service.—MCCCXLVIII. Nombre d'hommes.—MCCCXLIX. Districts militaires.—MCCCL. Corps permanents.—MCCCLI. Collège Royal militaire.—MCCCLII. Tableaux de la milice.—MCCCLIII. Dépenses.—MCCCLIV. Revenu.—MCCCLV. Pensions militaires.—MCCCLVI. Vétérans de 1812.—MCCCLVII. Dépenses depuis la confédération.—MCCCLVIII. Nombre d'hommes qui peuvent être mis sous les armes.—MCCCLIX. Service actif.—MCCCLX. Police à cheval, T.N.-O.—MCCCLXI. Devoirs du corps de police. MCCCLXII. Ouvrage fait par le corps de police.—MCCCLXIII. Règlements.—MCCCLXIV. Rengagement des hommes.—MCCCLXV. Grandeur moyenne.—MCCCLXVI. Dépôts faits par le corps dans les caisses d'épargnes.—MCCCLXVII. Nombre de causes jugées.

Général commandant les troupes de Sa Majesté, Alex. G. Montgomery Moore. Major général commandant la milice, Ivor Herbert, C.B.

1341. Avant la confédération des provinces, la défense de ce pays était entièrement entre les mains du gouvernement impérial qui, dans ce but, maintenait dans chaque province des troupes qui étaient supportées par des corps de milice volontaire locaux. Cette milice volontaire a, lorsqu'elle a été appelée, rendu en temps de troubles les services les plus efficaces qu'il serait trop long d'énumérer ici, parce qu'il font partie de l'histoire du Canada.

1342. Après la confédération, le gouvernement britannique retira graduellement de ce pays toutes les troupes impériales ; et maintenant il maintient seulement une garnison à Halifax et un établissement naval à ce dernier port et sur la côte du Pacifique. Halifax est reconnue comme étant une des villes les mieux fortifiées sur le continent américain, et un arrangement a été fait pour la fortification d'Esquimaux, C.-B., par lequel le gouvernement impérial doit faire exécuter les travaux et celui du Canada, fournir le site, et contribuer à la somme fixée. Les troupes impériales y seront en garnison.